

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1289

24 mai 2012

SOMMAIRE

5M Europe S.A.	61872	Nerthus Invest S.A.	61829
Abax Investment Services	61860	Nestor-Fonds	61853
Achmea Re Investment Fund	61834	Osmium S.à.r.l.	61854
Allianz Société Financière S.à.r.l.	61829	Oyster	61826
Autonomy Luxembourg One	61865	Ridge Wind Holdings S.à r.l.	61866
Biotech Food Holdings S.A.	61863	Sarasin Special Investments FCP (SIF) ...	61853
Capital Messine S.à r.l.	61829	SGI International Holdings S.A.	61872
CCS International S.A.	61859	Special Movie Production S.A.	61828
D.D.B. S.A.	61871	Strategic Solutions	61834
Dexco Holdings	61866	Valbay Strategies Fund	61854
Estica S.à r.l.	61860	Vap Restaurants S.A.	61859
EuroInvest Financing S.A.	61865	Vap Restaurants S.A.	61859
Faune Holding S.A.	61829	Viala S.à r.l.	61858
Financière WDD S.A.	61846	Viso	61859
German Bond Opportunities UI	61834	VoRo INVESTMENT S.à r.l.	61858
Gesfin S.A.	61871	V Transport Lux S.A.	61855
Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	61835	Wellington S.A.	61860
Invest 2000 S.A.	61833	Wellington Management Portfolios (Luxembourg) IV SICAV - FIS	61860
Investment SO.TE.CO. International S.A.	61864	White Lunch S.à r.l.	61864
Katoen Natie Group S.A.	61828	WP Roaming IV S. à r.l.	61864
Mavica Investments S.A.	61826	WT3 Europe S.à r.l.	61854
Maya Bay S.A.	61858	YG S.à r.l.	61866
Merak S.A.	61833	Ypso Finance S.à r.l.	61872
NCTransports Lux S.A.	61855	Zafra	61872

Mavica Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 66.476.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *01 juin 2012* à 09:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012053620/696/18.

Oyster, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.740.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée le 19 avril 2012 n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum sur l'élection du Conseil d'Administration, une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires («l'Assemblée») de OYSTER aura lieu au siège social de la société le *11 juin 2012* à 15.00

Ordre du jour:

1. Élection des Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012 dont:
 - M. Alfredo Piacentini;
 - M. Massimo Paolo Gentili;
 - M. Régis Deymié;
 - Me. Claude Kremer;
 Les Administrateurs mentionnés ci-dessus sont tous proposés par les détenteurs d'actions de la Classe P conformément aux statuts de la Sicav. Une liste complète des Administrateurs proposés à l'élection par les détenteurs d'actions de la Classe P et, le cas échéant par tout autre actionnaire, est disponible au siège social de la Sicav.
2. Divers.

Les actionnaires sont informés que le point à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requière aucun quorum et que la décision sera prise par d'au moins deux tiers des voix des actions présentes ou représentées.

INVITATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de OYSTER convoquée le 19 avril 2012 n'ayant pu valablement délibérer faute de quorum, une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») de OYSTER aura lieu au siège social de la société le *11 juin 2012* à 15.30

Ordre du jour:

1. Approuver les modifications des Statuts liées à l'abrogation de la loi du 20 décembre 2002 (la «Loi de 2002») concernant les organismes de placement collectif et à l'entrée en vigueur de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010») et notamment la mise à jour:
 - des références à la Loi de 2002 et à la Directive 1985/611/CEE dans les articles 3 et 17 des Statuts;
 - de l'article 5 des Statuts concernant les liquidations et les fusions de classes d'actions et de compartiments de la Société ainsi que la fusion de la Société, afin de refléter les nouvelles dispositions introduites par la Loi de 2010 à ce sujet;
 - de l'article 18 des Statuts afin de refléter les changements introduits par la Loi de 2010 concernant les actifs que la Société peut acquérir et en particulier les actions ou parts d'un OPCVM maître ou des actions émises par un ou plusieurs compartiments de la Société dans les conditions prévues par la Loi de 2010.

2. Approuver les modifications suivantes des Statuts:
 - a) Modification de l'article 5 afin de permettre l'émission des classes d'actions correspondant à un groupe d'actifs spécifique et reflétant la performance d'un tel groupe d'actifs (introduction d'un nouveau paragraphe à cet égard après le quatrième paragraphe) et la division d'un compartiment ou d'une classe en deux ou plusieurs compartiments ou classes selon le cas (introduction de deux derniers paragraphes);
 - b) Modification de l'article 6 afin de préciser que les informations inscrites au registre des actionnaires de la Société mentionneront «l'indication des versements effectués» au lieu du «montant payé pour chaque action»;
 - c) Modification de l'article 8 afin de supprimer la définition du terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» (à l'avant-dernier paragraphe de cet article) et permettre le prélèvement de commissions sur le prix de rachat des actions de la Société (modification du point 2) à cet égard);
 - d) Modification de l'article 11 pour préciser que le mandataire d'un actionnaire ne sera pas nécessairement actionnaire de la Société et pourra être un administrateur de la Société (modification du cinquième paragraphe à cet égard);
 - e) Modification de l'article 12 pour préciser que chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation (introduction d'un dernier paragraphe à cet article);
 - f) Modification de l'article 15 pour préciser que le secrétaire des réunions du conseil d'administration ou des assemblées des actionnaires n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société (modification du deuxième paragraphe à cet égard) et que la présidence des assemblées des actionnaires et des réunions du conseil d'administration de la Société peut, en l'absence du président du conseil d'administration, être assurée par une personne désignée à la majorité simple des voix exprimées (modification du troisième paragraphe à cet égard);
 - g) Modification de l'article 17 pour préciser que la société de gestion peut déléguer ses fonctions (introduction d'un nouveau paragraphe à cet égard après le quatrième paragraphe);
 - h) Modification de l'article 18 pour préciser que (i) la Société peut acquérir des valeurs sur des marchés réglementés situés dans tout Etat d'Europe, d'Amérique, d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie, d'Australie ou d'Océanie, (ii) qu'un compartiment de la Société ne peut pas investir plus de 10% de ses actifs dans des actions ou parts d'autres OPCVM ou d'autres OPC sauf s'il en est prévu autrement dans les documents de vente de la Société, (iii) la Société peut investir dans des dépôts auprès d'un établissement de crédit selon les conditions légales et réglementaires applicables, et (iv) qu'un compartiment peut reproduire la composition d'un indice de tout type d'actifs;
 - i) Modification de l'article 23 afin de permettre le prélèvement au bénéfice du compartiment ou de la classe concerné (e), de frais de désinvestissement déduit du prix de rachat des actions ou, le cas échéant, de la valeur nette d'inventaire de ces actions (introduction d'un nouveau paragraphe à cet égard après le deuxième paragraphe);
 - j) Modification de l'article 24 pour permettre la suspension temporaire du calcul de la valeur nette d'inventaire et des émissions, rachats et conversions d'actions d'un ou plusieurs compartiments ou d'une ou plusieurs classes de la Société qui serait investi substantiellement dans des actions ou parts d'un OPCVM ou autre OPC ayant suspendu ou restreint l'émission, le rachat ou la conversion de ses parts (modification du point f) à cet égard);
 - k) Modification de l'article 25 pour préciser que les règles de calcul de la valeur nette d'inventaire et de répartition des actifs et engagements sont applicables au niveau d'un compartiment ainsi que pour permettre;
 - d'évaluer les actifs cotés sur la base du cours le plus représentatif des marchés et/ou des opérations passées sur ces marchés, (modification du point 2) à cet égard);
 - d'ajuster la valeur nette d'inventaire afin de tenir compte, entre autres, des frais de transactions (ajout d'un nouveau point C) à cet égard);
 - l) Modification de l'article 26 afin de permettre le prélèvement au bénéfice du compartiment ou de la classe concerné (e), des frais d'investissement qui s'ajouteront au prix d'achat des actions ou, le cas échéant, seront pris en compte dans le calcul de la valeur nette d'inventaire de ces actions (introduction d'un nouveau paragraphe à cet égard après le premier paragraphe).
3. Approuver la suppression de la condition de quorum spécifique nécessaire pour amender ou abroger l'article 13 des Statuts et des conditions spécifiques de quorum et de majorité pour élire les administrateurs de la Société prévues par ce même article 13.
4. Approuver les Statuts coordonnés et l'ensemble des modifications mineures, formelles et stylistiques des Statuts, notamment:
 - la précision des références relatives à la ville de Luxembourg et au Grand-duché de Luxembourg,
 - l'harmonisation des références relatives aux actifs de la Société et à la notion d'actifs éligibles au sens de la Loi de 2010,
 - l'harmonisation des références au réviseur d'entreprises agréé de la Société, et
 - la distinction entre le «jour d'évaluation» (jour de calcul de la valeur des actifs nets et de la valeur nette d'inventaire) et le «jour de transaction» (jour d'application de la valeur nette d'inventaire, à savoir le jour pour lequel la valeur des actifs nets est déterminée).Ces modifications sont plus amplement reflétées dans le projet de Statuts coordonnés qui peut être consulté au siège social de la Société.
5. Divers.

Toutes les modifications décrites ci-dessus sont plus amplement reflétées dans le projet de Statuts coordonnés, lequel peut être consulté au siège social de la Société.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises par vote favorable d'au moins deux tiers des voix des actions présentes ou représentées.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à ces Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 4 juin 2012 auprès de OYSTER Sicav c/o RBC Dexia Investor Services Bank SA, 14, porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, à l'attention de Fund Corporate Services - Domiciliation (Fax N° +352 / 2460-3331).

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée, vous avez la possibilité de vous faire représenter par le biais de la procuration ci-jointe. Merci de compléter et signer la procuration et de la renvoyer pour 8 juin 2012 à OYSTER, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg c/o 14, porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, à l'attention de Fund Corporate Services - Domiciliation (Fax N° +352 / 2460-3331).

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Pour le Conseil.

Référence de publication: 2012053595/755/111.

Katoen Natie Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 110.988.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on 4 June 2012 at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the independent auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2011.
3. Discharge to the directors.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012054791/534/17.

Special Movie Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 76.371.

Special Movie Production S.A., vormalis Europäisches Wertpapieremissions- und Handelshaus S.A. " EuWeSa ", R.C.S. Luxembourg B 76.371

Die Aktionäre der Aktiengesellschaft Special Movie Production S.A. werden gebeten, an der

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft teilzunehmen, die am Freitag, den 8. Juni 2012, um 10.30 Uhr, am Sitz der Gesellschaft in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen stattfinden wird, mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Feststellung der Beschlussfähigkeit
2. Bericht des Verwaltungsrates über das Geschäftsjahr 2011
3. Bericht des Réviseur d'entreprises
4. Feststellung des Jahresabschlusses 2011
5. Entlastung des Verwaltungsrates und des Réviseur d'entreprises
6. Wahl eines Réviseur d'entreprises
7. Wahl der Verwaltungsratsmitglieder
8. Verschiedenes

Teilnahme an der ordentlichen Hauptversammlung

Zur Teilnahme an der ordentlichen Hauptversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind nach Art. 19 der Satzung diejenigen Aktionäre berechtigt, die ihre Aktien spätestens fünf (5) Arbeitstage vor der ordentlichen Hauptversammlung bei der COMMERZBANK DRESDEN AG, Filiale Dresden-Königsbrücker Straße, Königsbrücker Str. 76, D-01099 Dresden, unter der Depotnummer 205118300, SWIFT-Code COBADDFF, BLZ 85040000, hinterlegt haben.

Die Ausübung des Stimmrechts kann aufgrund privatschriftlicher Vollmacht auch durch einen anderen Aktionär oder durch einen Dritten erfolgen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012054801/29.

Nerthus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.740.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 4 juin 2012 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012054795/534/17.

Faune Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 62.514.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 4 juin 2012 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2011.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012056036/29/18.

Allianz Société Financière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 95.660.

Capital Messine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 152.488.

Im Jahr zweitausendzwoölf, den einundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri BECK mit Amtssitz in Echternach, Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCHIENEN

1) Allianz Société Financière S.à.r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg mit einem Gesellschaftskapital von EUR 210.000, mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés unter der Nummer B 95660, gegründet am 29. August 2003 durch Urkunde des Notars Maître Frank Baden, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 10. Oktober 2003 unter der Nummer 1054. Die

Satzung wurde zum letzten Mal am 18. Mai 2012 durch Urkunde des amtierenden Notars abgeändert, noch nicht veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("ASF" oder die "Aufnehmende Gesellschaft");

hier vertreten durch Herrn Philipp Metzschke, wohnhaft in Luxemburg, anhand einer Vollmacht ausgestellt am 18. Mai 2012 in Luxemburg; und

2) Capital Messine S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg mit einem Gesellschaftskapital von EUR 70.000, mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxemburg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés unter der Nummer B152488, gegründet am 19. April 2010 durch Urkunde des Notars Maître Camille Mines, mit Amtssitz in Capellen, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 22. Mai 2010 unter der Nummer 1082. Die Satzung wurde zum letzten Mal am 24. November 2011 durch Urkunde des Notars Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, abgeändert, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 7. Januar 2012 unter der Nummer 1082 ("Capital Messine" oder die "Aufgenommene Gesellschaft", zusammen mit ASF die "Verschmelzenden Gesellschaften");

hier vertreten durch Herrn Philipp Metzschke, wohnhaft in Luxemburg, anhand einer Vollmacht ausgestellt am 18. Mai 2012 in Luxemburg.

Die besagten Vollmachten, paraphiert ne varietur vom Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und vom Notar, bleiben der vorliegenden Urkunde zur gleichzeitigen Eintragung bei den Registrierungsbehörden beigelegt.

Die erschienenen Parteien, in ihren oben genannten Befugnissen handelnd, ersuchen den Notar Folgendes zu beurkunden:

VERSCHMELZUNGSPROJEKT

1) Die Aufnehmende Gesellschaft beabsichtigt die Aufgenommene Gesellschaft im Rahmen einer Verschmelzung gemäß der Artikel 261 bis einschließlich 276 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 bezüglich kommerzieller Gesellschaften (das "Gesetz") aufzunehmen.

2) Die Auflösung der Aufgenommenen Gesellschaft und die Einziehung der Anteile der Aufgenommenen Gesellschaft sollen am Tag des Abhaltens der Hauptversammlungen der Gesellschafter der Aufnehmenden Gesellschaft und der Aufgenommenen Gesellschaft, die der Verschmelzung zustimmen (der „Stichtag“) effektiv werden und führt gleichzeitig zu den im Artikel 247 des Gesetzes aufgeführten Auswirkungen.

3) Die Aufnehmende Gesellschaft schlägt vor, die Aufgenommene Gesellschaft anhand einer Übertragung aller Aktiva und Passiva der Aufgenommenen Gesellschaft an die Aufnehmende Gesellschaft gemäß des Artikels 257 ff. des Gesetzes, aufzunehmen.

4) Ab dem 1. Januar 2012 werden alle Operationen und Transaktionen der Aufgenommenen Gesellschaft zu buchhalterischen und steuerlichen Zwecken als für die Aufnehmende Gesellschaft ausgeführt betrachtet.

5) Ab dem Stichtag, werden alle Rechte und Pflichten der Aufgenommenen Gesellschaft gegenüber Dritten von der Aufnehmenden Gesellschaft übernommen. Die Aufnehmende Gesellschaft übernimmt insbesondere Schulden als eigene Schulden und alle Zahlungspflichten der Aufgenommenen Gesellschaft. Die in den Aktiva der Aufgenommenen Gesellschaft inbegriffenen Rechte und Forderungen werden der Aufnehmenden Gesellschaft mit allen angeschlossenen dinglichen oder persönlichen Sicherheiten übertragen.

6) Die Aufnehmende Gesellschaft wird ab dem Stichtag alle Verträge der Aufgenommenen Gesellschaft durchführen und Verpflichtungen der Aufgenommenen Gesellschaft jeglicher Art wahrnehmen, so wie diese Verträge und Verpflichtungen am Stichtag bestehen, und insbesondere alle existierenden Verträge mit Gläubigern, sofern bestehend, durchführen und wird in alle aus jenen Verträgen und Verpflichtungen hervorgehenden Rechte und Pflichten eintreten.

7) Die Gesellschafter der Verschmelzenden Gesellschaften haben innerhalb eines Monats nach der Veröffentlichung dieses Verschmelzungsprojekts im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations an den Gesellschaftssitzen der Verschmelzenden Gesellschaften, Zugang zu allen Dokumenten die im Artikel 267 Paragraph (1) a), b), c), d) und e) des Gesetzes, soweit anwendbar, aufgeführt sind und haben das Recht davon kostenfrei Kopien zu erhalten.

8) Einer oder mehrere Gesellschafter der Aufnehmenden Gesellschaft mit einem Anteil von mindestens fünf Prozent (5%) des gezeichneten Kapitals der Aufnehmenden Gesellschaft können innerhalb des in 7) beschriebenen Zeitraums die Einberufung einer Hauptversammlung der Gesellschafter fordern, um über eine Zustimmung zur vorgeschlagenen Verschmelzung abstimmen zu lassen.

9) Das von der Aufgenommenen Gesellschaft übertragene Reinvermögen wird zu Buchwert auf eine Höhe von neunundneunzig Millionen einhundertsechsfünzigtausend zweihunderteinunddreißig Euro und vier Cent (EUR 99.156.231,04) bewertet.

Zusätzlich wird der alleinige Gesellschafter der Aufgenommenen Gesellschaft vor Verwirklichung der Verschmelzung eine Bareinzahlung in Höhe von zweihundertdreißigtausend sechshunderteinunddreißig Euro und zweiundsiebzig Cent (EUR 293.631,72) in die Kapitalrücklage der Aufgenommenen Gesellschaft tätigen.

10) Im Gegenzug zur Übertragung des Gesamtvermögens der Aufgenommenen Gesellschaft gibt die Aufnehmende Gesellschaft am Stichtag insgesamt sieben Millionen (7.000.000) Anteile in der Aufnehmenden Gesellschaft an die Gesellschafter der Aufgenommenen Gesellschaft aus. Die Aufnehmende Gesellschaft soll diese neuen Anteile im Anteilsre-

gister der Aufnehmenden Gesellschaft eintragen. Folglich beträgt das Austauschverhältnis 1:1. Die sieben Millionen (7.000.000) Anteile in der Aufnehmenden Gesellschaft werden mit einem Wert von vierzehn Euro und einundzwanzig Cent (EUR 14,21) pro Anteil bewertet. Die sieben Millionen (7.000.000) neuen Anteile der Aufnehmenden Gesellschaft nehmen einen pari passu Rang mit allen anderen ausgegebenen Anteilen der Aufnehmenden Gesellschaft ein und berechnen ihre Inhaber ab dem Stichtag zu Dividendenausschüttungen.

11) Nach der Verschmelzung wird das Gesellschaftskapital der Aufnehmenden Gesellschaft zweihundertachtzigtausend Euro (EUR 280.000) betragen, welches in achtundzwanzig Millionen (28.000.000) Anteile mit einem Nominalwert von einem Cent (EUR 0,01) aufgeteilt ist.

12) Den Geschäftsführern der Verschmelzenden Gesellschaften wurden keine besonderen Rechte oder Vorteile erteilt.

13) Das Mandat der Geschäftsführer der Aufgenommenen Gesellschaft wird am Stichtag beendet und den Geschäftsführern der Aufgenommenen Gesellschaft wird für die Ausübung ihres Mandats vollumfänglich Entlastung erteilt.

14) Die Aufnehmende Gesellschaft wird selbst alle Formalitäten, eingeschlossen aller gesetzlich vorgeschriebenen Hinterlegungen und Veröffentlichungen, die zur Verwirklichung der Verschmelzung und Übertragung und Abtretung aller Aktiva und Passiva der Aufgenommenen Gesellschaft an die Aufnehmende Gesellschaft notwendig oder nützlich sind, wahrnehmen. Soweit gesetzlich vorgesehen oder als notwendig und nützlich empfunden, werden von den Verschmelzenden Gesellschaften entsprechende Übertragungsurkunden unterschrieben, um die Übertragung aller Aktiva und Passiva der Aufgenommenen Gesellschaft an die Aufnehmende Gesellschaft zu verwirklichen.

15) Die aus der Verschmelzung entstehenden Kosten, Auslagen, Gebühren und Belastungen werden von der Aufnehmenden Gesellschaft getragen.

16) Die Bücher und Rechnungsunterlagen der Aufgenommenen Gesellschaft werden am Gesellschaftssitz der Aufnehmenden Gesellschaft für den gesetzlich auferlegten Zeitraum aufbewahrt.

17) In Folge der Verschmelzung hört die Aufgenommene Gesellschaft auf zu existieren und alle von ihr ausgegebenen Anteile werden eingezogen.

Der unterzeichnende Notar bekräftigt hiermit die Existenz und Gesetzmäßigkeit des Verschmelzungsprojekts und allen Urkunden, Dokumenten und den verschmelzenden Parteien obliegenden Formalitäten gemäß Gesetz.

Worüber die vorliegende Urkunde, in Luxemburg unterzeichnet wurde, an dem Tag, welcher zu Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt auf Nachfrage der erschienenen Parteien, dass die vorliegende Urkunde auf Deutsch abgefasst ist nebst einer englischen Fassung; auf Anfrage der erschienenen Parteien und im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und deutschen Fassung, soll die deutsche Fassung maßgeblich sein.

Das Dokument wurde dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, der dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen; der besagte Bevollmächtigte der erschienenen Parteien unterzeichnete zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Es folgt die Englische Fassung:

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of May.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) Allianz Société Financière S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of two hundred and ten thousand euro (EUR 210,000), having its registered office at 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 95660, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary at the time residing in Luxembourg, on 29 August 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 October 2003, number 1054. The articles of association have been amended for the last time on the 18th of May 2012, pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("ASF" or the "Absorbing Company");

duly represented by Mr. Philipp Metzschke, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 May 2012 in Luxembourg; and

2) Capital Messine S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of seventy thousand euro (EUR 70,000), having its registered office at 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B152488, incorporated pursuant to a deed of Maître Camille Mines, notary residing in Capellen, on 19 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 May 2010, number 1082. The articles of association have been amended for the last time on 24 November 2011, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 7 January 2012, number 1082 ("Capital Messine" or the "Absorbed Company", together with ASF the "Merging Companies");

duly represented by Mr. Philipp Metzschke, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 May 2012 in Luxembourg.

The said proxies, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

MERGER PROJECT

1) The Absorbing Company intends to absorb the Absorbed Company by way of a merger in accordance with articles 261 to 276 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the "Law").

2) The dissolution of the Absorbed Company and the cancellation of the shares of the Absorbed Company shall become effective on the date of the general meetings of shareholders of the Absorbing Company and the Absorbed Company approving this merger project (the "Effective Date") and will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the Law.

3) The Absorbing Company proposes to absorb the Absorbed Company by way of transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company, pursuant to the provisions of articles 257 and following of the Law.

4) As from 1 January 2012, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting and tax purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

5) As of the Effective Date, all rights and obligations of the Absorbed Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company. The Absorbing Company will in particular take over debts as own debts and all payment obligations of the Absorbed Company. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

6) The Absorbing Company shall from the Effective Date carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date (as defined above) and in particular carry out all agreements existing, if any, with the creditors of the Absorbed Company and shall be subrogated to all rights and obligations from such agreements.

7) The shareholders of the Merging Companies have, within one month from the publication of this merger project in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, access at the registered offices of the Merging Companies to all documents listed in article 267 paragraph (1) a), b), c), d) and e), if applicable, of the Law and may obtain copies thereof, free of charge.

8) One or more shareholders of the Absorbing Company holding at least five percent (5%) of the subscribed share capital of the Absorbing Company may within the time period set out in 7) above request the convening of a shareholders' meeting of the Absorbing Company to decide whether to approve the proposed merger.

9) The amount of the net assets transferred by the Absorbed Company to the Absorbing Company is valued at their book value of ninety-nine million one hundred and fifty-six thousand two hundred and thirty-one euro and four cent (EUR 99,156,231.04).

In addition, the sole shareholder of the Absorbed Company will make a contribution in cash of an amount of two hundred and ninety-three thousand six hundred thirty-one euro and seventy-two cent (EUR 293,631.72) to the share premium account of the Absorbed Company before completion of the merger.

10) In consideration for the transfer by the Absorbed Company of all its assets to the Absorbing Company, the Absorbing Company shall allocate on the Effective Date to the shareholders of the Absorbed Company a total of seven million (7,000,000) shares in the Absorbing Company. The Absorbing Company shall register such new shares in the share register of the Absorbing Company. As a consequence, the exchange ratio shall be 1:1. The seven million (7,000,000) shares of the Absorbed Company are valued at a price of fourteen euro and twenty-one cent (EUR 14.21). The seven million (7,000,000) new shares in the Absorbing Company rank *pari passu* with all other shares issued by the Absorbing Company and entitle its holder as of the Effective Date to dividend payments.

11) After the merger, the share capital of the Absorbing Company shall have an amount of two hundred and eighty thousand euro (EUR 280,000) represented by twenty-eight million (28,000,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

12) No special rights or advantages have been granted to the managers of the Merging Companies.

13) The mandate of the managers of the Absorbed Company will come to an end on the Effective Date and full discharge is granted to the managers of the Absorbed Company for the exercise of their mandates.

14) The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such filings and publications as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company. Insofar as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities transferred by the Absorbed Company to the Absorbing Company.

15) The expenses, costs, fees and charges resulting from the merger shall be borne by the Absorbing Company.

16) The books and records of the Absorbed Company will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

17) As a result of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its issued shares shall be cancelled.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the joint merger project and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging parties pursuant to the law.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the German and the English text, the German version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: P. METZSCHKE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 mai 2012. Relation: ECH/2012/855. Reçu douze euros 12,00.-€

Le Receveurs (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 21. Mai 2012.

Henri BECK.

Référence de publication: 2012058047/208.

(120081965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Invest 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.937.

Messieurs les Actionnaires, sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, en date du 4 juin 2012 à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2011.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012056039/1004/18.

Merak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.091.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 1^{er} juin 2012 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012056779/1023/17.

Achmea Re Investment Fund, Fonds Commun de Placement.

The Board of Directors of Achmea Re Management Company S.A. has resolved on December 22, 2010 to put into liquidation Achmea Re Investment Fund (the "Fund"), in accordance with the provisions of the Prospectus of the Fund, which shall be effective on December 21, 2010.

Pour ACHMEA RE MANAGEMENT COMPANY S.A.

CACEIS BANK LUXEMBOURG

Référence de publication: 2012059839/1024/9.

German Bond Opportunities UI, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds German Bond Opportunities UI, welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Mai 2012.

Für die Gesellschaft

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2012058538/12.

(120082017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

Strategic Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 96.779.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of the month of May.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of Strategic Solutions (the "Company"), a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable having its registered office at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 96.779, incorporated on 13 November 2003 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1271 of 1 December 2003.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 14 April 2005, by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, number 445 of 13 May 2005.

The Meeting is opened at 11.30 a.m. by the Chairman of the Board of Directors, and in accordance with Article 14 of the articles of incorporation of the Company, Mr Noel Fessey, professionally residing in Luxembourg, was elected chairman pro tempore of the Meeting (the "Chairman").

The Chairman appoints as secretary Mr Gary Janaway, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr John Spedding, professionally residing in the United Kingdom.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The Meeting was convened by notices containing the agenda sent to every shareholder by registered mail on 4 April 2012.

II. The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list and proxies initialled "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary will be annexed to this document, to be registered with this deed.

III. In order to validly deliberate on the agenda, no quorum is required and decisions are taken by the simple majority of the votes cast.

IV. It appears from the attendance list that out of 13,761,119.39 shares of the Company currently in issue, 183,174 shares are present or represented at the Meeting.

V. The sole item on the agenda of the Meeting is the following:

To approve, on the basis of the common merger proposal, the merger of the Company into Schroder International Selection Fund, incorporated in Luxembourg as a société anonyme, having its registered office at 5, rue Höhenhof, L-1736

Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B. 8202 and qualifying as a société d'investissement à capital variable organised as an umbrella fund pursuant to Part I of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment.

It results from the foregoing that the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the sole item of the agenda.

Then the Meeting takes unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves with 183,174 votes in favour to approve the merger of the Company into Schroder International Selection Fund in accordance with the provisions of the common merger proposal a copy of the executed version being attached hereto.

In accordance with Article 66(4) of the Law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, the undersigned notary records in the present deed the 2 July 2012 as effective date of the merger of the Company into Schroder International Selection Fund, as a consequence of which the Company will cease to exist.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed at 11.45 a.m..

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: N. FESSEY, G. JANAWAY, J. SPEDDING, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mai 2012. Relation: LAC/2012/20776. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057933/61.

(120080776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.819.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of May,

Before us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Hamilton Sundstrand Holdings, Inc, a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, with registered office at One Hamilton Road, Windsor Locks, CT 06096-1010, Connecticut, United States of America, registered with the Secretary of the State of Delaware under number 2370522,

here represented by Mr. Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Hamilton Sundstrand International Holdings Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at the offices of Close Brothers (Cayman) Limited, 4th Floor, Harbour Place, 103 South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 65167 (the "Company"),

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), then took the following resolutions after due deliberation:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to approve and to the extent necessary, confirmed the resolutions adopted by the shareholder of the Company in the Cayman Islands on 15 May 2012, to transfer the registered office, the central administration and the effective seat of management of the Company from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect as of the date of the present, without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved that the Company adopts in Luxembourg, for the purposes of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended, the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the corporate name "Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l."

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to accept the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, the central administration and effective seat of management of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the interim balance sheet of the Company as of 11 May 2012 demonstrating total assets of USD 3,704,392,872.-.

The said interim balance sheet of the Company, after having been signed *ne varietur* by the Sole Shareholder present or represented and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend and restate the Articles of Association of the Company so as to conform them to laws of the Grand Duchy of Luxembourg further to the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified under resolution 3 hereabove.

The restated Articles of Association of the Company will now read as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established, among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company exists under the name of "Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed Capital. The subscribed share capital of the Company is set at twenty-four thousand four hundred and sixty United States Dollars (USD 24,460.-) divided into two thousand (2,000) Class A shares with a par value of ten

United States Dollars (USD 10.-) each and four hundred and forty-six (446) Class B shares with a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) each.

In addition to the share capital, a Class A share premium account and a Class B share premium account are set up into which any premium paid on any share of the respective class of shares in addition to the par value is transferred. The amount of the share premium accounts may, amongst others, be used (i) to provide for the payment of any shares of the respective class of shares which the Company may redeem from its shareholders, (ii) to offset any net realized losses with respect to the respective class of shares, (iii) to make distributions to the shareholders of the respective class of shares, (iv) to allocate funds to the legal reserve with respect to the respective class of shares or (v) to adjust the share premium account so as to meet the ratio mentioned in the last paragraph of this Article 5 of the Articles of Incorporation.

In addition to the share capital and share premium account, the Company shall maintain a special reserve account for each class of shares, and register in such account the amount or value of any special reserve paid on the relevant class of shares, any additional capital surplus contributed by the holders of such class of shares to the Company, and of any amount allocated to such class of shares in accordance with the Articles of Incorporation.

Accordingly, the accounts of the Company shall at any time maintain a distinct special reserve account for each class of shares.

The amount of the special reserve accounts may, amongst others, be used (i) to provide for the payment of any shares of the respective class to which the relevant special reserve account relates which the Company may redeem from any of its shareholders, (ii) to offset any net realized losses with respect to the respective class of shares, (iii) to make distributions to any of the holders of the respective class of shares, (iv) to allocate funds to the legal reserve with respect to the respective class of shares or (v) to adjust the special reserve account so as to meet the ratio mentioned in the subsequent paragraph below.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders of the Company may resolve to fix the ratio between the aggregate values of the different classes of shares, which shall at all times be maintained. In determining the aggregate values of the different classes of shares, the aggregate value of the par value, share premium and the special reserve account relating to the specific classes of shares shall be taken into account.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers") composed of at least two Managers divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". "Category B Managers" must be Luxembourg residents.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. The Managers need not to be Shareholders. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members (the "Chairman"). If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman, the secretary or by any two Managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence of one Category A Manager and one Category B Manager. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Category A Managers may be represented by another Category A Manager only. Category B Managers may be represented by another Category B Manager only.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers, obligatorily one Category A Manager and one Category B Manager.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single partner, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Monday of April at 10:00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of December in every year and ends on the last day of November.

Art. 21. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend. The value of the dividend shall be determined according to the par value of the respective class of shares, in addition to the share premium and special reserve account attached thereto, and shall be paid pro rata between the classes based on the ration of the total par value, share premium and special reserve account attached to each class.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends pro rata consistent with the prior paragraph. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed to the holders of the shares pro rata between the classes based on the ration of the total par value, share premium and special reserve account attached to each class of shares.

Chapter VII. Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to divide the issued share capital of the Company of an amount of twenty-four thousand four hundred and sixty United States Dollars (USD 24,460.-) into (i) two thousand (2,000) Class A shares with a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) each, with a class A share premium equal to one billion one hundred and fifty-one million seven hundred and one thousand seven hundred and seventy-four United States Dollars (USD 1,151,701,774.-), and (ii) four hundred and forty-six (446) Class B shares with a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) each, with a Class B share premium equal to two billion three hundred and ninety-eight million two hundred and eighty-six thousand seven hundred and sixty-five United States Dollars (USD 2,398,286,765.-).

If any adjustments to the total share premium and special reserve of the Company are made after the date of this resolution to reflect a revaluation of the Company at the time of the transfer of shares of the Company, corresponding adjustments shall be made to the share premium and special reserve of the Class A and Class B shares. Such adjustments shall be made pro rata based on the par value and share premium and special reserve of the Class A and B shares respectively, as described above.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolved to establish the registered office and the principal establishment of the Company at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolved to confirm the mandate of the current managers of the Company and to qualify them as Category A Managers, for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2012, being:

- Mr. Christian Idczak, born in Paris, France, on 26 August 1963, with professional address at 64, chemin des Alluets, 78240 Chambourcy, France;
- Mr. Mike Ryan, born in New York, United States of America, on 10 March 1969, with professional address at One, Financial Plaza, Hartford, CT-06101 Connecticut, United States of America;
- Mr. Evan Francis Smith, born in New-York, United-States of America, on 21 January 1956, with professional address at 29, Chemin de la Cote du Moulin, 78620 L'Etang la Ville, France; and
- Mr. Christopher Witzky, born in New-York, United-States of America, on 17 May 1957, with professional address at 54, Sachem Drive Glastonbury, CT 06033 United States of America.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the number of managers of the Company from four (4) to seven (7) and to appoint the following persons as Category B Managers, for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2012.

- Mr. Johannes Laurens de Zwart, born in Gravenhage, the Netherlands, on 19 June 1967 with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Mr. Robert van 't Hoef, born in Schiedam, the Netherlands, on 13 January 1958 with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- Mr. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, born in Gravenhage, the Netherlands, on 26 August 1970 with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolved to confirm that the first accounting year of the Company in Luxembourg shall end on the 30th November 2012.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately six thousand nine hundred Euros (EUR 6,900.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who knows English, states herewith, that on request of the shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version and that; in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing individual, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinzième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Hamilton Sundstrand Holdings, Inc., une société régie par les lois du Delaware, ayant son siège social à One Hamilton Road, Windsor Locks, CT 06096-1010 Connecticut, États-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre des sociétés du Delaware sous le numéro 2370522 (ci-après dénommée l'"Associé Unique"),

ici représentée par Mr. Alexander Koch, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

La comparante, représentée telle que mentionné ci-dessus, déclare détenir l'intégralité des parts sociales émises par Hamilton Sundstrand International Holdings Limited, une société à responsabilité limitée établie selon les lois des îles Caymans, ayant son siège social dans les bureaux de Close Brothers (Cayman) Limited, 4^{ème} étage, Harbour Place, 103 South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands et enregistrée au registre de commerce et des sociétés des îles Caymans sous le numéro 65167 (la "Société").

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'approuver et dans la mesure du nécessaire, de confirmer les résolutions adoptées par l'actionnaire de la Société aux îles Cayman le 15 mai 2012, de transférer le siège social, l'administration centrale et le siège de gestion effectif de la Société des îles Cayman au Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat à compter de la date du présent acte, sans dissoudre la Société mais au contraire avec pleine continuité juridique et légale.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé que la Société adopte au Luxembourg, au vue de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la forme légale de société anonyme sous la dénomination sociale de "Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l."

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé d'accepter la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'administration centrale et du siège effectif de gestion de la Société au Grand-Duché de Luxembourg à la Date de Continuité.

Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé d'approuver le bilan intérimaire de la Société du 11 mai 2012, démontrant un total d'actifs de USD 3.704.392.872,-.

Le prédit bilan intérimaire de la Société, après avoir été signé ne varietur par l'Associé Unique présent ou représenté et le notaire soussigné, restera attaché au présent acte.

Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier et de mettre à jour les Statuts de la Société de manière à les rendre conforme aux lois du Grand-Duché de Luxembourg conformément à l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise tel que spécifié dans la troisième résolution ci-dessus.

Les Statuts mis à jour seront désormais lus comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les souscripteurs et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, plus spécifiquement, par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à tout moment, avoir un ou plusieurs associés dont le nombre total ne peut dépasser quarante (40), notamment par le transfert de parts sociales existantes ou l'émission de nouvelles parts sociales.

La Société adopte la dénomination "Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social sera établie à Luxembourg Ville.

Le siège social peut être transféré à une autre adresse à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures temporaires seront adoptées et notifiées à toute partie intéressée par l'un des organes de la Société ou par la personne chargée de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces entités.

La Société peut fournir une assistance financière à d'autres entités faisant partie du groupe auquel la Société est affiliée sous la forme de, entre autre, prêts, de garanties ou de sûretés de toute sorte.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut procéder à des emprunts de toute sorte et de toute forme et émettre des obligations à court et long termes, ne faisant pas l'objet d'offre au public.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera nécessaire avec l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés conformément au quorum et aux règles de majorité énoncées dans la loi.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Souscrit. Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt-quatre mille quatre cent soixante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 24.460,-) divisé en deux mille (2.000) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,-) chacune et quatre cent quarante-six (446) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission rattaché au parts sociales de catégorie A et un compte de prime d'émission rattaché au parts sociales de catégorie B sont constitués et sur lesquels toutes les primes payées sur les parts sociales respectives en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ces comptes de prime d'émission peut, entre autre, être utilisé (i) pour payer les parts sociales de chaque catégorie que la Société pourrait racheter de ses associés, (ii) pour compenser des pertes nettes réalisées en relation avec chacune des catégories de parts sociales, (iii) pour effectuer des distributions aux associés de chaque catégorie de parts sociales, (iv) pour être affecté à la réserve légale en relation avec chacune des catégories de parts sociales ou (v) d'adapter le compte de prime d'émission de telle façon à atteindre le rapport mentionné dans le dernier paragraphe de l'article 5 des Statuts.

En plus du capital social et des comptes de prime d'émission, il peut être créé un compte de réserve spécial pour chaque catégorie de parts sociales et placer sur de tels comptes le montant ou la valeur de toutes réserve spéciale payés sur la catégorie de parts sociales pertinente, tout surplus de capital ayant été apporté par les détenteurs de parts sociales de toute catégorie à la Société, et tout montant ayant été alloué aux parts sociales de chacune des catégorie conformément aux dispositions des Statuts.

Conséquemment, les comptes de la Société doivent à tout moment maintenir un compte de réserve spécial distinct pour chaque catégorie de parts sociales.

Le montant présent sur les comptes de réserve spécial peut, , entre autre, être utilisé (i) pour payer les parts sociales de chaque catégorie auxquelles le compte de réserve spécial est affilié que la Société pourrait racheter de ses associés, (ii) pour compenser des pertes nettes réalisées en relation avec chacune des catégories de parts sociales, (iii) pour effectuer des distributions aux associés de chaque catégorie de parts sociales, (iv) pour être affecté à la réserve légale en relation avec chacune des catégories de parts sociales ou (v) d'adapter le compte de réserve spécial de telle façon à atteindre le rapport mentionné dans le paragraphe suivant.

L'associé unique ou, si applicable, l'assemblée générale des associés de la Société peut décider de fixer le rapport entre les valeurs combinées des différentes catégories de parts sociales qui devra être maintenue en permanence. Afin de déterminer les valeurs combinées des différentes catégories de parts sociales, le montant total composé de la valeur nominale, des comptes de prime d'émission et des comptes de prime spéciale rattachés aux catégories de parts sociales doivent être pris en considération.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale accorde à son détenteur une égalité des droits quant aux profits et aux avoirs de la Société. Ainsi qu'à une voix lors de l'assemblée générale des associés. La détention d'une part sociale emporte tacite acceptation des Statuts de la Société et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

L'associé unique peut transférer ses parts librement lorsque la Société est composée d'un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés si la Société est composée de plusieurs associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions de la loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis par la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant l'associé unique ou, le cas échéant, tout autre associé n'aura pas pour conséquence de placer la société en liquidation.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") composé d'au moins deux Gérants qui appartiendront chacun à deux catégories respectivement dénommées "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Les Gérants de Catégorie B doivent être résidents luxembourgeois.

Chaque Gérant devra être désigné par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui déterminera le nombre des gérants ainsi que la durée de leurs mandats. Les gérants peuvent ou non être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Art. 10. Réunion du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président en son sein (le "Président"). Si le président est dans l'incapacité de prendre part à la réunion du Conseil de Gérance, il sera remplacé par une personne élue parmi les gérants présents durant la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Le Conseil de Gérance se réunit à l'initiative du président, du secrétaire ou de deux gérants. Le Conseil de Gérance peut se réunir et débattre sans qu'il soit nécessaire de procéder à une convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés. Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés par des mandataires et à la condition qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B soient présents. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion, y compris, les votes positifs d'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Les Gérants de Catégorie A ne peuvent être représentés que par d'autres Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B ne peuvent être représentés que par d'autres Gérants de Catégorie B.

Art. 11. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration doivent être signés par le Président, et par le secrétaire, le cas échéant. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de ces réunions, susceptibles d'être utilisées lors de procédures judiciaires ou autres, seront signés par le Président et par le secrétaire, le cas échéant, ou par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux ou déléguer certaines fonctions déterminées permanentes ou temporaires à des personnes ou agents qu'il aura choisis au préalable.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou représentants, y auront un intérêt personnel, ou en seront des gérants, administrateurs, associés, membres ou employés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout gérant ou représentant valablement autorisé de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, administrateur, associé, membre ou employé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis, de voter et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la société, il devra le faire savoir au Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Représentation de la Société. Envers les tiers, la Société est engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société est composée d'un associé unique, ce dernier exercera les pouvoirs ont été attribué par la loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 et l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ne sont pas applicables à cette situation.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être adoptées via résolutions circulaires écrites qui seront envoyées par le Conseil de Gérance aux associés par courrier recommandé. Dans ce dernier cas, les associés sont dans l'obligation, dans un délai de quinze jours courant à partir de la réception du texte des résolutions proposées, d'envoyer par courrier leur vote écrit à la Société.

Excepté dans l'existence d'un associé unique, les associés se réunissent en assemblée générale sur convocation, conformément au droit luxembourgeois, du Conseil de Gérance ou du commissaire aux comptes ou d'associés représentant la moitié du capital social. L'avis de convocation envoyés aux associés conformément à la loi doit spécifier l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'agenda et la nature de la transaction.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale et s'ils indiquent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans formalité préalable.

Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés en désignant par écrit, via télécopie ou télégramme, une autre personne, associé ou non, en tant que mandataire.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger s'il existe des conditions d'urgence qui, aux yeux du Conseil de Gérance, le requièrent.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés. Toute assemblée générale des associés valablement réunie représente l'ensemble des associés.

Sauf stipulations contraires en relation avec les pouvoirs réservés au Conseil de Gérance par la loi ou les Statuts, il a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou ratifier les opérations auxquelles la Société a pris part.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier lundi du mois d'avril de chaque année, à 10:00 a.m..

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Procédure, Vote. Toute résolution ayant pour but de modifier les Statuts ou dont l'approbation est sujette, selon les dispositions des Statuts et de la loi, à des règles de quorum et de majorité nécessaires pour la modification des Statuts devra être adoptée par une majorité d'associés représentant au moins trois-quarts du capital.

Sauf stipulations contraires de la loi ou des Statuts, toutes autres résolutions par des associés représentant au moins la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à un vote.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés, susceptibles d'être utilisés lors de procédures judiciaires, doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de décembre et finit le dernier jour du mois de novembre de chaque année.

Art. 21. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse les un inventaire de l'actif et du passif, rédige le bilan ainsi que le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan ainsi que le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société. Si la Société est composée de vingt cinq (25) associés ou plus, cette prise de connaissance ne pourra avoir lieu que pendant les quinze (15) jours précédant la date déterminée par l'assemblée générale des associés.

Art. 22. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes. La valeur du dividende sera

déterminée conformément à la valeur nominale des catégories de parts sociales respectives, en plus du compte de prime d'émission et du compte de réserve spéciale qui y sont rattachés et ledit dividende devra être payé au pro rata entre les catégories de parts sociales sur base du rapport de la valeur nominale totale, de la prime d'émission et du compte de réserve spéciale rattaché à chaque catégorie de parts sociales.

Sauf stipulations contraires à la loi, le Conseil de Gérance peut verser une avance sur dividendes calculée au pro rata, conformément aux dispositions du paragraphe précédent. Le Conseil de Gérance fixe le montant et la date du paiement de telles avances.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires à la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera distribué aux détenteurs des parts sociales au pro rata entre les classes sur base du rapport de la totalité du capital ainsi que des comptes de prime d'émission et du compte de réserve spécial rattachés aux catégories de parts sociales.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi.

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de diviser le capital social émis par la Société s'élevant à vingt-quatre mille quatre cent soixante Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 24.460,-) en (i) deux mille (2.000) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,-) chacune, avec une prime d'émission de catégorie A s'élevant à un milliard cent cinquante et un millions sept cent un mille sept cent soixante-quatorze Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.151.701.774,-) et (ii) quatre cent quarante-six (446) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 10,-) chacune, avec une prime d'émission de catégorie B équivalent à deux milliards trois cent quatre-vingt-dix-huit millions deux cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2.398.286.765,-).

Dans l'éventualité où certaines modifications devraient être apportées aux montants totaux de la prime d'émission ou de la réserve spéciale de la Société, après la date de la présente résolution, afin de faire apparaître une réévaluation de la Société au moment du transfert des parts sociales de la Société, des modifications devront être apportées à la prime d'émission et à la réserve spéciale des parts sociales de catégorie A et B respectivement, tel que décrit ci-dessus.

Septième résolution

L'Associé Unique a décidé d'établir le siège social et le principal établissement de la Société au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Huitième résolution

L'Associé Unique a décidé de renouveler les mandats des gérants actuels de la Société et de les nommer en tant que gérants de catégorie A pour une période prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires qui doit se tenir en 2012:

- Mr. Christian Idczak, né à Paris, France, le 26 août 1963, ayant son adresse professionnelle au 64, chemin des Alluets, 78240 Chambourcy, France;

- Mr. Mike Ryan, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 10 mars 1969, ayant son adresse professionnelle au One, Financial Plaza, Hartford, CT-06101 Connecticut, United States of America;

- Mr. Evan Francis Smith, né à New-York, Etats-Unis d'Amérique, le 21 janvier 1956, ayant son adresse professionnelle au 29, Chemin de la Cote du Moulin, 78620 L'Etang la Ville, France; et

- Mr. Christopher Witzky, né à New-York, Etats-Unis d'Amérique, le 17 mai 1957, ayant son adresse professionnelle au 54, Sachus Drive Glastonbury, CT 06033 United States of America.

Neuvième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le nombre d'administrateur de la Société de quatre (4) à sept (7) et de nommer les personnes périodes en tant que gérants de catégorie B pour une période prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires qui doit se tenir en 2012:

- Mr. Johannes Laurens de Zwart, né à Gravenhage, Pays-Bas, le 19 juin 1967 ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Mr. Robert van't Hoef, né à Schiedam, Pays-Bas, le 13 janvier 1958 ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- Mr. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, born in Gravenhage, Pays-Bas, le 26 août 1970 ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dixième résolution

L'Associé Unique a décidé de confirmer que la première année fiscale de la société à Luxembourg s'achèvera le 30 novembre 2012.

Évaluation des Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ six mille neuf cents euros (EUR 6.900,-).

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de l'associé unique, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Koch, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2012. Relation: LAC/2012/22784. Reçu douze euros (12,00 €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012057691/596.

(120081404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Financière WDD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 168.811.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le neuvième jour du mois de mai,

Par-devant le notaire soussigné, Maître Gérard Lecuit, demeurant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Monsieur Dominique Ceolin, Président Directeur Général, né le 9 décembre 1967 à La Rochelle (France), demeurant au 54 rue Vaneau, 75007 Paris, France,

Et

La société Investissements et Prestations Administratives (I.P.A.), une société par actions simplifiée à associé unique de droit français, au capital social de 40.000 Euros, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro R.C.S. Paris 327 893 806, ayant son siège social au 21 rue Weber, 75116 Paris, France, représentée par Monsieur Christian GUEUGNIER, ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Les parties susmentionnées sont désignées ci-après comme les «Actionnaires».

Lesquelles comparantes, agissant en-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme, dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Nom & Forme.

1.1 Il est ici établi, entre les détenteurs actuels des actions créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

1.2 La société adopte la dénomination de «Financière WDD S.A.» (la «Société»).

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les «Actionnaires»). Toute référence aux Actionnaires, dans les Statuts, doit se comprendre comme une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune, à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'Actionnaire Unique ou en cas de pluralité d'Actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant selon les modalités prévues pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société est autorisé à modifier l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication entre le siège et l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. La décision d'un tel transfert du siège social à l'étranger sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a, pour objet principal, l'acquisition, la détention, la gestion et le développement d'une participation, entendu dans son acceptation la plus large et sous quelque forme que ce soit, dans la société ABC Arbitrage S.A., une société anonyme de droit français, ainsi que toute opération se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la détention, la gestion et le développement de cette participation.

3.2 La Société peut, à titre accessoire, également acquérir, détenir, développer ou disposer de toute autre valeur mobilière et réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

3.3 La Société peut effectuer toute opération nécessaire ou utile à la gestion de sa trésorerie et de ses liquidités (achat et vente de valeurs mobilières, de produits financiers et / ou dérivés, etc.).

3.4 La Société peut en outre conclure des emprunts et apporter toute assistance financière aux entités faisant partie du groupe auquel la Société appartient ou aux entités auxquelles la Société est directement ou indirectement liée, que ce soit sous forme de prêts, de garanties ou autres.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée au 31 décembre 2098.

Titre II. Capital social et Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à treize millions cinq cent vingt-six mille deux cent soixante et un Euro (13.526.261 EUR), représenté par treize millions cinq cent vingt-six mille deux cent soixante et une actions (13.526.261) d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune (les «Actions», chacune une «Action»).

5.3 Les Actions peuvent être émises en contrepartie d'apports en nature, aux conditions prévues par la Loi.

5.4 En complément du capital social, il peut être créé un compte de prime d'émission, sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée.

Art. 6. Nature des actions.

6.1 Les Actions sont nominatives.

6.2 Un registre des Actionnaires détenant des Actions nominatives doit être conservé au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout détenteur d'Actions. Ce registre devra mentionner le nom de chaque Actionnaire, son adresse ou son élection de domicile, le nombre des Actions nominatives qu'il détient, le montant qu'il a payé pour ces Actions, les transferts d'Actions et la date de ces transferts. La propriété des Actions sera établie par l'inscription dans ce registre.

6.3 Chaque Action donne droit à un vote. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou de plusieurs Action(s) est indivise ou contestée, toutes les personnes invoquant un droit sur celle(s)-ci devront désigner un seul mandataire, qui représentera cette (ces) Action(s) à l'égard de la Société. L'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s) sera (seront) suspendu(s) jusqu'à la désignation de ce mandataire.

Art. 7. Libération des actions. Les paiements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions arrêtées par le Conseil d'Administration conformément à la Loi et aux présents Statuts. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Modification du capital social.

8.1 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit sur décision des Actionnaires (ou de l'Actionnaire Unique, le cas échéant) statuant dans les modalités prévues pour la modification des Statuts à l'article 17.

8.2 Le droit préférentiel de souscription peut être supprimé ou limité par l'assemblée générale des Actionnaires appelée à délibérer sur l'augmentation de capital (aux mêmes conditions de présence et de majorité statutaires précitées), sauf limitations prévues par la Loi.

8.3 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 9. Agrément.

9.1 Le Transfert, la cession ou le nantissement de tout ou partie des Titres détenus par un Actionnaire à toute personne, non Actionnaire, est soumis à l'agrément préalable et exprès de l'assemblée générale des Actionnaires, réunie sur convocation du Conseil d'Administration conformément à la procédure et aux conditions qui suivent.

9.2 L'Actionnaire souhaitant céder, transférer ou nantir tout ou partie de ses Titres devra, dans les huit (8) jours suivant la réception d'une offre ferme et irrévocable d'acquisition, de nantissement ou de Transfert (l'«Offre»), envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception, un avis (l'«Avis») au Président du Conseil d'Administration ou, à défaut, au Conseil d'Administration. Cette Offre et cet Avis devront obligatoirement:

A. stipuler un délai minimum, pendant lequel l'Offre peut être acceptée, de deux (2) mois; et

B. être irrévocables; et

C. mentionner:

(i) l'identification précise de l'offrant (i.e. les nom, prénom, profession et domicile ou, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social ainsi que toutes les informations nécessaires pour déterminer l'identité de la ou les personnes détenant en dernier ressort le contrôle de la ou les personnes effectuant l'offre d'acquisition); et

(ii) l'ensemble des termes et conditions détaillés de l'Offre; et

(iii) le prix offert de bonne foi par l'offrant, étant précisé que si le prix offert n'est pas payable exclusivement en numéraire, l'indication de la valorisation de la contrepartie offerte pour l'acquisition des Titres (ainsi que tous les éléments ayant permis la détermination de cette valorisation); et

(iv) les modalités de paiement de ce prix; et

(v) les garanties disponibles concernant la disponibilité des fonds ou la capacité financière de l'offrant; et

D. être accompagnés:

(i) d'une attestation de l'Actionnaire récipiendaire par laquelle il atteste que «l'Offre qui lui est faite par le(s) offrant (s) à la présente notification émane d'une (de) personne(s) solvable(s) agissant de bonne foi et que le prix indiqué dans la présente notification représente la réalité du prix offert»; et

(ii) d'une lettre émanant du ou des offrant(s) envisagé(s) contenant l'engagement ferme (sous réserve des conditions suspensives au sens des Articles 1168 et suivants du Code Civil, qui pourraient y être précisées) et irrévocable dudit ou desdits offrant(s) d'acquiescer, bénéficiaire du transfert ou du nantissement des Titres en cause aux termes et conditions stipulés dans l'Offre.

9.3 Le Transfert, la cession ou le nantissement des Titres devront être approuvés par les Actionnaires, réunis en assemblée générale, représentant au moins cinquante-deux pour cent (52%) du capital social de la Société, à une majorité qualifiée de soixante-dix pour cent (70%) des voix exprimées. L'Actionnaire souhaitant céder, transférer ou nantir tout ou partie de ses Titres peut participer au vote de l'assemblée générale délibérante. En cas d'agrément et d'acceptation de l'Offre par l'assemblée générale des Actionnaires, l'Actionnaire concerné devra céder, transférer ou nantir ses Titres à la date et aux conditions indiquées dans l'Offre. La décision prise par l'assemblée générale des Actionnaires sera communiquée par le Conseil d'administration, par voie recommandée avec accusé de réception, à l'Actionnaire concerné, dans les huit (8) jours qui suivent la prise de décision par l'assemblée des Actionnaires. En l'absence de décision par l'assemblée des Actionnaires prise dans le mois qui suit la communication de l'Offre par l'Actionnaire concerné au Président du Conseil d'Administration ou au Conseil d'Administration, la cession, le Transfert ou le nantissement sera réputé accepté.

9.4 En cas de refus par l'assemblée générale des Actionnaires (un tel refus n'ayant pas à être motivé), le Conseil d'Administration devra, soit trouver un acquéreur (actionnaire ou agréé conformément à la présente procédure) pour les Titres concernés dans les 6 (six) mois suivants la décision prise par les Actionnaires de la Société, au prix et aux conditions mentionnés dans l'Offre (à l'exception du Délai), soit convoquer une assemblée générale des Actionnaires afin de décider du rachat des Titres concernés, un tel rachat devant intervenir dans les 6 (six) mois suivants la décision prise par les Actionnaires de la Société, au prix minimum et aux conditions mentionnés dans l'Offre (à l'exception du Délai). A défaut d'acquéreur (actionnaire ou agréé conformément à la présente procédure) ou de rachat des Titres par la Société dans le délai et aux conditions prévues précédemment, et si l'Actionnaire souhaitant céder, transférer ou nantir tout ou partie de ses Titres n'a pas renoncé à l'Offre, postérieurement à et dans le délai de 6 (six) mois suivants la décision de refus prise par les Actionnaires de la Société, la Société sera déclarée en liquidation à l'expiration du délai de 6 (six) mois suivants la décision de refus des Actionnaires de la Société. Les formalités de liquidation, la méthode de liquidation et la nomination du ou des liquidateurs seront alors déterminées et effectuées par le Conseil d'administration.

9.5 Toute cession, tout Transfert ou tout nantissement des Titres effectués en violation de cet article seront nuls et inopposables à la Société.

9.6 Pour les besoins de cet article et de l'article suivant, les «Titres» désignent toutes les Actions émises par la Société, toutes les valeurs mobilières existantes ou futures, donnant un accès immédiat ou différé à une quote-part du capital de la Société en pleine propriété, usufruit ou nue-propiété ainsi que les actions représentatives des actions existantes de la Société à la suite d'une opération de fusion, scission ou apport partiel d'actif ou de tout titre ou droit, notamment

d'obligation, susceptible de représenter à l'avenir une quote-part du capital ou des droits de vote. Le «Transfert» désigne toute opération à titre onéreux ou gratuit, volontaire ou forcée, ayant pour objet ou pour effet le transfert direct ou indirect de la propriété de tout ou partie des Titres ou des droits de vote, ou de l'un quelconque de leurs démembrements ou encore d'un droit ou d'une option sur leur valeur et, notamment:

- (i) Tout transfert de Titres par l'un des Actionnaires (seul ou conjointement avec d'autres Actionnaires), soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, consécutif notamment, et sans que cette liste soit exhaustive, à une cession, une dation en paiement, un échange, un apport en nature, un apport partiel d'actif, une fusion ou une scission, une donation, un legs, une succession ou un autre mode de mutation, un prêt de Titres (autre qu'un prêt de consommation d'actions à un administrateur de la Société) ou une vente à réméré, y compris si ce transfert de Titres a lieu par voie d'adjudication publique ou en vertu d'une décision de justice;
- (ii) Tout démembrement de la propriété de Titres entre un ou plusieurs nus-proprétaires et un ou plusieurs usufruitiers et tout transfert portant sur la propriété, la nue-proprété, l'usufruit ou tous autres droits dérivant de Titres (y compris tout droit de vote ou de percevoir un dividende);
- (iii) Toute renonciation individuelle à des droits préférentiels de souscription de Titres;
- (iv) Tout transfert de Titres résultant de la réalisation d'une garantie ou d'un nantissement.

Titre III. Administration & Supervision

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1 La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé d'au moins trois (3) membres (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non. Le Conseil d'Administration est composé, d'un ou plusieurs Administrateur(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs Administrateurs de catégorie B.

10.2 Si, à l'occasion d'une assemblée générale des Actionnaires, il est constaté que toutes les Actions de la Société sont détenues par un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires constatant l'existence de plus d'un Actionnaire. Toute référence à/aux Administrateur(s) ou au Conseil d'Administration dans les présents Statuts doit se comprendre comme une référence à l'Administrateur Unique si la Société n'a qu'un seul Administrateur.

10.3 Une personne morale peut être nommée membre du Conseil d'Administration ou Administrateur Unique. Dans ce cas, cette personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

10.4 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont élus en tant qu'Administrateurs (et en cas de pluralité d'Administrateurs, sont désignés en tant qu'Administrateur(s) de catégorie A ou Administrateur(s) de catégorie B) par l'assemblée générale des Actionnaires ou par l'Actionnaire Unique, selon le cas, pour une durée qui ne peut excéder six (6) ans et sont rééligibles. Tout Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires et restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit nommé. Si un Administrateur est élu sans indication de durée de mandat, il sera réputé nommé pour six (6) ans à partir de la date de sa nomination.

10.5 En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, un Administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires à laquelle il sera demandé de ratifier cette nomination.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion du Conseil d'Administration.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation écrite du Président ou d'un Administrateur envoyé au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue de la réunion sauf le cas de l'urgence auquel cas (i) la nature de l'urgence devra être explicitée dans le procès verbal et (ii) la convocation devra être envoyée au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et qu'au moins un (1) Administrateur de catégorie A et un (1) Administrateur de catégorie B sont présents ou représentés. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant procuration par écrit, télégramme, e-mail, télécopie ou tout autre moyen. Cette désignation devra être confirmée par écrit par la suite. Un Administrateur peut représenter plusieurs Administrateurs.

11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes exprimés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

11.5 Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire où (i) les Administrateurs prenant part à cette réunion

peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre et se parler, (iii) la transmission de la réunion est continue et (iv) les Administrateurs peuvent convenablement délibérer. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue selon de tels moyens de communications sera réputée s'être tenue au Grand Duché de Luxembourg.

11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie écrite si elles sont signées et approuvées par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée. La date de ces décisions sera celle de la date de la dernière signature.

11.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux (2) Administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

12.1 Sous réserve de l'article 14.1, le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant) est investi des pouvoirs les plus larges afin de passer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration (ou de l'Administrateur Unique, le cas échéant).

12.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de l'assemblée générale suivante, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un Administrateur aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, personnes physiques ou morales, Actionnaires ou non, agissant dans les conditions et avec les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration.

13.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tout pouvoir et mandat spéciaux à toute personne, Administrateur ou non, afin de nommer et révoquer tout fondé de pouvoirs ou tout employé, et de fixer leurs émoluments.

13.3 Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société.

14.1 Vis-à-vis des autorités de régulation françaises, la Société sera représentée et engagée uniquement et exclusivement par le Président du Conseil d'Administration. En cas d'empêchement réel et dûment constaté du Président du Conseil d'Administration, cette fonction de représentation sera dévolue uniquement et exclusivement au Conseil d'Administration.

14.2 Envers les tiers, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la seule signature de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe (i) de deux (2) Administrateurs pour toute transaction d'un montant inférieur à dix mille Euros (10.000,- EUR) ou (ii) d'un (1) Administrateur de catégorie A et d'un (1) Administrateur de catégorie B pour toute transaction d'un montant supérieur à dix mille Euros (10.000,- EUR).

14.3 Sous réserve de l'article 14.1, la Société pourra également être engagée par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration (ou par l'Administrateur Unique, le cas échéant).

14.4 Sous réserve de l'article 14.1, envers les tiers, en toutes circonstances, la Société est engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations journalières de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations journalières, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Surveillance.

15.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

15.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) réviseur(s) d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six (6) années. Le(s) réviseur(s) élu(s) sans indication de la durée de son/leur mandat sera/seront réputé(s) avoir été élu(s) pour une durée de six (6) ans.

15.3 Le(s) réviseur(s) d'entreprises ainsi nommé(s) est/sont rééligible(s).

Titre IV. Actionnaires

Art. 16. Pouvoir de l'actionnaire unique / l'assemblée générale des actionnaires.

16.1 La Société peut avoir un Actionnaire Unique lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire Unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

16.2 S'il y a seulement un (1) Actionnaire, l'Actionnaire Unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

16.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite envoyée à chaque Actionnaire huit (8) jours au moins avant ladite assemblée, en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Une assemblée générale peut être valablement convoquée par voie de courrier électronique envoyé au moins huit (8) jours à l'avance, à condition que les Actionnaires ainsi convoqués en accusent bonne réception et reconnaissent expressément avoir été valablement convoqués. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des Actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

16.5 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour ainsi que les propositions soumises à l'approbation de l'assemblée. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour la résolution, ni un vote contre, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale correspondante.

16.6 Un Actionnaire est autorisé à voter par procuration et peut être représenté à l'assemblée générale des Actionnaires en nommant par écrit (par courrier, fax, e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire, Actionnaire ou non.

16.7 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une réunion de l'assemblée générale des Actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification. Dans ce cas, les Actionnaires en question sont considérés comme présents pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

16.8 Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

16.9 Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins cinquante-deux pour cent (52%) du capital social de la Société est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la proportion du capital social représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de soixante-dix (70%) des voix exprimées.

16.10 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être modifiée et l'augmentation ou la réduction des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Art. 17. Lieu et Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit au siège social de la Société et/ou à l'endroit de la Commune indiqué dans les convocations convoquant la réunion au Grand Duché de Luxembourg le dernier jour ouvrable du mois de juin à 12 heures (heure de Luxembourg) et pour la première fois le 28 juin 2013.

Art. 18. Les autres assemblées générales. Tout Administrateur ainsi que le(s) réviseur(s) d'entreprises nommé(s) pour la surveillance de la Société peuvent convoquer d'autres assemblées générales. Les assemblées générales doivent en outre être convoquées sur demande des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Titre V. Dispositions finales

Art. 19. Année sociale.

19.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2012.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet ces documents avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, au(x) réviseur(s) d'entreprise(s) chargé(s) de la surveillance de la Société, qui commentera/commenteront ces documents dans son/leur rapport.

Art. 20. Distribution des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque, et aussi longtemps que, la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant) est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

Art. 21. Dissolution, Liquidation.

21.1 Sous réserve des dispositions de l'article 9.4 des Statuts, la Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Si la Société doit être dissoute, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateur(s) (personnes physiques ou morales) nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera son/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération (le cas échéant).

Art. 22. Loi applicable, Validité.

22.1 La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

22.2 L'illégalité, l'invalidité ou l'inapplicabilité d'une quelconque disposition des présents Statuts n'affectera en aucune manière la légalité, la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition des Statuts et sera réputée remplacée par une disposition d'effet ou de nature équivalente.

Souscription et Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

- Monsieur Dominique Ceolin, préqualifié, déclare souscrire à six millions sept cent soixante-quatre mille deux cent soixante et une (6.764.261) Actions. Les Actions ont été entièrement payées par l'apport en nature de neuf cent soixante-six mille trois cent vingt-trois (966.323) actions de la société ABC Arbitrage, une société anonyme de droit français ayant son siège social sis au 18, rue du Quatre Septembre, 75002 Paris d'une valeur de six millions sept cent soixante-quatre mille deux cent soixante et un Euro (6.764.261 EUR).

- Investissements et Prestations Administratives (I.P.A.), préqualifiée et représentée tel que mentionné ci-dessus, déclare souscrire à six millions sept cent soixante-deux mille (6.762.000) Actions. Les Actions ont été entièrement payées par l'apport en nature de neuf cent soixante-six mille (966.000) actions de la société ABC Arbitrage, d'une valeur de six millions sept cent soixante-deux mille Euro (6.762.000 EUR).

Chacune des treize millions cinq cent vingt-six mille deux cent soixante et une actions (13.526.261) Actions a été intégralement payée et libérée, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

En conformité avec l'article 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur des apports en nature décrits ci-dessus est documentée et confirmée par un rapport du 7 mai 2012, rédigé par la société anonyme HRT REVISION SA, ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 51.238, en la personne de Monsieur Dominique RANSQUIN, réviseur d'entreprises agréé à Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des titres à apporter ne correspond pas au moins à 13.526.261 actions Financière WDD Société Anonyme d'une valeur nominale de EUR 1 chacune à émettre en contrepartie.»

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

Le rapport susvisé, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants, ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à cinq mille Euro (5.000 EUR).

Assemblée générale des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les personnes comparantes, pré-qualifiées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant valablement convoquées, ont tenu une assemblée générale afin d'approuver les résolutions suivantes:

1. Sont nommés aux fonctions d'Administrateurs pour une durée de six (6) ans:

- Monsieur Dominique CEOLIN, Président Directeur Général, né le 9 décembre 1967 à La Rochelle (France), demeurant au 54 rue Vaneau, 75007 Paris, France, Administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Christian GUEUGNIER, Président de la société IPA, né le 23 décembre 1953 à Paris (France), demeurant au 18 Rue Angélique Verien, 92200 Neuilly sur Seine, France, Administrateur de catégorie A;
- Monsieur Karl GUENARD, expert-comptable, né le 4 juin 1967 à Blois (France), demeurant au 16 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, Administrateur de catégorie B;
- Monsieur Reinald LOUTSCH, Directeur, né le 18 mai 1962 à Pétange (Luxembourg), demeurant au 16 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, Administrateur de catégorie B; et
- Monsieur Vincent DIDIER, employé, né le 25 août 1980 à Châlons-sur-Marne (France), demeurant au 16 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, Administrateur de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est fixé au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

3. Est nommé à la fonction de réviseur d'entreprises chargé de la surveillance des comptes de la Société, la société anonyme HRT REVISION SA, ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 51.238, pour une durée de six (6) ans, à savoir jusqu'à l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes sociaux pour l'année sociale clôturée au 31 décembre 2016.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, aux comparants susmentionnés, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. CEOLIN, C. GUEUGNIER, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 mai 2012. Relation: LAC/2012/21644. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057642/397.

(120081301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2012.

Sarasin Special Investments FCP (SIF), Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Sarasin Special Investments FCP (SIF) daté du 8 mai 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012

Pour la société

Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2012054668/12.

(120075777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Nestor-Fonds, Fonds Commun de Placement.

Fonds commun de placement à compartiments multiples gemäß Teil I des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010.

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des NESTOR Fonds, der von der NESTOR Investment Management S.A. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 21. Mai 2012 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Mai 2012.
Für die Verwaltungsgesellschaft
NESTOR Investment Management S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2012054591/15.

(120076263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Valbay Strategies Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.105.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Valbay Strategies Fund
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012046946/11.

(120063104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

WT3 Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 120.017.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2012:

L'Assemblée générale accepte la démission de Messieurs Marco NEUEN et René SCHLIM, Gérants, et nomme en remplacement:

- Monsieur Henri REITER, Gérant, avec adresse professionnelle au , 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg
 - Madame Annette SCHROEDER, Gérant, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg
- Leurs mandats sont nommés pour une durée indéterminée.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012046967/16.

(120062561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Osmium S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.623.

L'an deux mille douze, le douze avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Michel SAVART, directeur, né à Boulogne-Billancourt (France), le 1^{er} avril 1962, demeurant à F-75001 Paris, 5, avenue de l'Opéra,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Osmium S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164623, a été originairement constituée sous la dénomination sociale de "Newluxco 7 S.à r.l.", suivant acte reçu par notaire instrumentant, en date du 10 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3144 du 21 décembre 2011,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 mars 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle;

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de la Société ("Associé Unique") et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide, avec effet immédiat, de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer la société anonyme de droit panaméen "BERKS FINANCE S.A.", établie et ayant son siège social à Panama, Marbella, 53rd Street, MMG Building, 2nd Floor, (République de Panama), inscrite au Registro Público de Panama, Mercantil, Microjacket 748443, sous le numéro 2053778, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

L'Associé Unique décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants résultant de leur gestion de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et l'Associé Unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. SAVART, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2012. LAC/2012/17448. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Référence de publication: 2012046829/64.

(120063036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

**NCT Lux S.A., NCTransports Lux S.A., Société Anonyme,
(anc. VTL SA, V Transport Lux S.A.).**

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 148.635.

L'an deux mille douze, le quatre avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "V TRANSPORT LUX S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4831 Rodange, 152, route de Longwy, inscrite au Registre de

Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 148635, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2159 du 4 novembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yuri AUFFINGER, avocat, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en "NCTTRANSPORTS LUX S.A.", en abrégé "NCT LUX S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts;

2. Modification de l'objet social de la Société et modification afférente de l'article 3 des statuts comme suit:

" Art. 3. Objet social.

3.1. La société a pour objet, toutes opérations concernant le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, directement ou indirectement:

- l'affrètement, le courtage, le conseil et les activités d'intermédiaire dans les opérations de transport ainsi que le transport national et international de marchandises par route;

- la location, sans chauffeur ou avec chauffeur de véhicules automoteurs, ainsi que de tous équipements, accessoires et matériel y relatifs;

- le commerce de véhicules automoteurs, ainsi que de tous équipements, accessoires et matériels y relatifs;

- toutes opérations accessoires se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et notamment gestion technique, sociale, informatique de tous véhicules utilitaires et industriels et engins de manutentions, isolément ou en flotte complète:

- la prestation de services aux entreprises, de quelque nature que ce soit, dans le domaine fiscal, social, technique et administratif.

3.2. La Société peut accomplir toutes transactions et opérations (i) directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet et (ii) relatives, directement ou indirectement, à la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

3. Nomination de Madame Nathalie FOULON et de Monsieur Yuri AUFFINGER en qualité d'administrateur de la Société;

4. Remplacement de Monsieur Olivier CONGNARD en qualité de commissaire aux comptes de la Société par Madame Alexandrine VENNER;

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en "NCTTRANSPORTS LUX S.A.", en abrégé "NCT LUX S.A." et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la Société est "NCTTRANSPORTS LUX S.A." (la "Société"), en abrégé "NCT LUX S.A.". La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut également faire le commerce sous l'enseigne "NC-CONSEILLUX".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 3 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que, dès lors, aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés

Troisième résolution

L'assemblée décide de mettre en place un conseil d'administration et à cet effet nomme:

- Madame Nathalie FOULON, directrice, née à Mont-Saint-Martin (France), le 26 mars 1972, demeurant à F-54260 Longuyon, 23, rue Beausejour (France), et

- Monsieur Yuri AUFFINGER, avocat, née à Charleroi (Belgique), le 3 juin 1978, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans.

Quatrième résolution

L'assemblée décide:

- de révoquer Monsieur Olivier CONGNARD de ses fonctions de commissaire aux comptes; et

- de nommer Madame Alexandrine VENNER, née à Verdun (France), le 7 novembre 1974, orthophoniste, demeurant à F-57970 Yutz, 5, rue de Picardie, comme commissaire aux comptes de la Société pour une durée de six (6) ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, M. GOERES, Y. AUFFINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2012. LAC/2012/15657. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Référence de publication: 2012046944/117.

(120063201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Viala S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 124.693.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012046947/12.

(120063320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Maya Bay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.190.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 9 mars 2012

1. La clôture de la liquidation de la société MAYA BAY S.A. est approuvée.
2. Les documents officiels seront déposés et conservés au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg pendant une période légale de minimum cinq ans.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting held in Luxembourg on March 9th, 2012

1. The closure of the liquidation of the company MAYA BAY S.A. is approved.
2. All legal documents of the company will be kept during the legal period of five years at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, March 9th, 2012.

For true copy

Merlis S.à r.l.

Signatures

The Liquidator

Référence de publication: 2012047288/23.

(120063388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

VoRo INVESTMENT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 167.688.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 avril 2012 que la société CRITERIA SARL et Mme Catherine DE WAELE ont été révoqués de leur mandat de gérant A avec effet immédiat et que M. Roel SCHRIJEN et M. Marc SCHMIT avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été nommés gérants A en leur remplacement.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S. à r.l.

Référence de publication: 2012046948/14.

(120062977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Vap Restaurants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.301.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2012046949/11.

(120062853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Vap Restaurants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.301.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2012046950/11.

(120062854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

CCS International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.226.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 20 avril 2012 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Michaël Zianveni
- Sébastien Gravière
- Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à R.L.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012047128/18.

(120063930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Viso, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 130.368.

La convention de domiciliation du siège social de la société anonyme VISO, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130368 sis à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, conclue en date du 30 mars 2010, a été dénoncée ce jour avec effet immédiat.

Le 19 avril 2012.

Pour FIDOMES S.A.

Référence de publication: 2012046952/11.

(120063243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

**Wellington Management Portfolios (Luxembourg) IV SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une
SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.005.

Le Bilan au 30 septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 18 avril 2012.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Rebecca Munn-Réné

Mandataire

Référence de publication: 2012046953/14.

(120062726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Wellington S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 115.713.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 09 mars 2012

Le siège social est transféré au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

Pour la société

WELINGTON S.A.

Référence de publication: 2012046957/11.

(120062603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Estica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 104.913.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 mars 2012

1. Le siège social de la société a été transféré à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2012.
2. La démission de Monsieur Jos HEMMER de son mandat de gérant signature catégorie B a été acceptée avec effet au 1^{er} avril 2012.
3. A été nommé gérant B pour une durée indéterminée, avec effet au 1^{er} avril 2012:
Monsieur Christophe JASICA, né le 23.1.1976 à Rocourt, Belgique, demeurant professionnellement à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald.
4. L'adresse professionnelle de Monsieur Eric LECLERC, gérant B, a été transférée à 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald, à la même date.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012047167/18.

(120063553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Abax Investment Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 147.837.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eight day of March.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Abax Investment Services S.A.", a société anonyme with registered office at 7, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following by the undersigned notary, of 12th August 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1819 of 19th September 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147837 (the "Company").

The meeting is chaired by Ms Delphine HENSGEN, notary clerk, residing professionally in L-2740 Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Anne LAUER, notary clerk, residing professionally in L-2740 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in L-2740 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred and fifty thousand euros (EUR 250,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-) to three hundred and seventy five thousand euros (EUR 375,000.-).

2. To issue two thousand five hundred (2,500) new shares with a nominal value of one hundred (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the existing ordinary shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept subscription for these new shares and full payment of the nominal value of these new shares by the sole shareholder.

4. To amend the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

5. Miscellaneous.

(ii) That the shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxy of the represented shareholder, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred and fifty thousand euros (EUR 250,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-) to three hundred and seventy five thousand euros (EUR 375,000.-).

Second resolution

The general meeting resolved to issue two thousand five hundred (2,500) new shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-), the same rights and privileges as the existing ordinary shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Subscription - Payment

The sole shareholder of the Company declared to subscribe for two thousand five hundred (2,500) new shares with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-), and to make payment for such new share by a contribution in cash.

The amount of two hundred and fifty thousand euros (EUR 250,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting resolved to accept the said subscription and payment and to allot this two thousand five hundred (2,500) new shares to the sole shareholder.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolved to amend first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the Corporation is set at three hundred and seventy five thousand euros (EUR 375,000.-) divided into three thousand seven hundred and fifty (3,750) ordinary shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) per share. "

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand seven hundred euros (EUR 1,700.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit mars.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire d'actionnaires de la société «Abax Investment Services S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 7, rue Thomas Edison L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 août 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1819 du 19 septembre 2009, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147837 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Delphine HENSGEN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2470 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société par un montant de deux cent cinquante mille euros (250.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt cinq mille euros (125.000,-EUR) à trois cent soixante quinze mille euros (375.000,-EUR).

2 Émission de deux mille cinq cent (2.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions ordinaires existantes et donnant droit aux dividendes à compter du jour de la décision des actionnaires approuvant l'augmentation de capital envisagée.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions, et paiement intégral de la valeur nominale de ces nouvelles actions par l'actionnaire unique.

4 Modification de la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

(ii) Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants restera pareillement annexée aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et l'actionnaire représenté déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage,

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la société par un montant de deux cent cinquante mille euros (250.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt cinq mille euros (125.000,-EUR) à trois cent soixante quinze mille euros (375.000,-EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre deux mille cinq cent (2.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que les actions ordinaires existantes et donnant droit aux dividendes à compter du jour des présentes résolutions.

Souscription - Libération

L'actionnaire unique de la Société a déclaré souscrire les deux mille cinq cent (2.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR), et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de deux cent cinquante mille euros (250.000.-EUR) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant qui le constate.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer ces actions nouvelles à l'actionnaire unique.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale a décidé de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent soixante-quinze mille euros (375.000.-EUR) divisé en trois mille sept cent cinquante (3.750) actions d'une valeur de cent euros (100.-EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille sept cents euros (1.700.-EUR).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. HENSGEN, A. LAUER, P. DECKER,

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 avril 2012. Relation: LAC/2012/15073. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 20 avril 2012.

Référence de publication: 2012047036/146.

(120063866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Biotech Food Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.052.

EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont décidé en date du 3 Avril 2012:

- de renouveler le mandat de Monsieur Neil Smith, né le 27 Juin 1956 à Darwen (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 1, Duchess Street, W1W 6AN London (Royaume-Uni), comme administrateur de la Société jusqu'après la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015;

- de renouveler le mandat de Madame Virginie Boussard, né le 17 juillet 1977 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de la Société jusqu'à après la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015;

- de renouveler le mandat de Monsieur Eckart Vogler, né le 24 Octobre 1970 à Brême (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 51, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme administrateur de la Société jusqu'à après la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015;

- de renouveler le mandat de Monsieur Marco Pierettori, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia, Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano (Suisse), comme administrateur de la Société jusqu'après la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015; et

- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l., ayant son adresse professionnelle au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises jusqu'après la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2012048006/28.

(120064590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

White Lunch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 41A, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 152.971.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 mars 2012.

WHITE LUNCH SARL

L-6440 ECHTERNACH

Référence de publication: 2012046959/12.

(120062494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

WP Roaming IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.868.200,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012046964/12.

(120062988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Investment SO.TE.CO. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.908.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 19 mars 2012

Résolutions:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas renommer Messieurs Stefano De Meo et Vincent Thill, et décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 octobre 2013 comme suit:

Conseil d'administration:

- Monsieur Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur et président.

- Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, administrateur.

- Madame Hélène Mercier, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur

Commissaire aux comptes:

L'assemblée constate que la société, Fiduciaire Mevea Sarl, 4, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg, qui agit en sa qualité de commissaire aux comptes de la société, a été dissoute en date du 20/01/2011.

La société Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L - 1140 Luxembourg (Rcs Luxembourg B 156.455) reprend le mandat de commissaire aux comptes de la société.

Le mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2012048281/30.

(120065475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.

EuroInvest Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 94.083.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 23 novembre 2011:

- *Conseil d'administration:*

L'assemblée générale des actionnaires a réélu les membres suivants du conseil d'administration:

1) Monsieur Syed Ibadur Rehman Chishti, administrateur de sociétés, demeurant à Manama (Bahreïn), Flat n° 110, Building n° 929, Road n° 3620, Area n° 436, président du conseil d'administration,

2) Monsieur Ali Feqqoussi, employé privé, demeurant à B- 6780 Messancy, 38 rue du Castel, administrateur,

3) Madame Lucy Dupong, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 4-6 rue de la Boucherie, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2012, statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

- *Commissaire:*

L'assemblée générale des actionnaires a réélu comme commissaire la société RSM Interfiduciaire, réviseurs d'entreprises, avec siège social à B-1932 Zaventem, Lozenberg 22b3.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2012, statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 19 avril 2012.

Pour EuroInvest Financing S.A.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2012047644/26.

(120064556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

Autonomy Luxembourg One, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.335.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 12 avril 2012 a pris note du non-renouvellement de candidature de Monsieur Christopher JUSTE aux fonctions de gérant et n'a pas procédé à son remplacement.

L'associé unique, dans ses résolutions du 12 avril 2012 a renommé:

- Mr Richard HAWEL, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, aux fonctions de gérant.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Pour AUTONOMY LUXEMBOURG ONE

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012047077/17.

(120063397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Dexco Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.728.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2012, la démission des administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, ayant comme représentant permanent M. Yves Biewer, KOFFOUR S.A., société anonyme, ayant comme représentant permanent M. Guy Baumann, VALON S.A., société anonyme, ayant comme représentant permanent M. Guy Kettmann, a été acceptée. Il a été procédé à la nomination de Madame Anna-Rita Meunier-de Meis, Monsieur Louis DP. Houbert et Monsieur Patrick Meunier, demeurant tous professionnellement 25b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012. La société MRM CONSULTING S.A., RCS Luxembourg B-56911, domiciliée au 25b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société anonyme AUDIT TRUST S.A., démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Lors de la même assemblée générale, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, au 25b, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 avril 2012.

Pour: DEXCO HOLDINGS

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Lucile Wernert

Référence de publication: 2012047635/24.

(120064360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2012.

YG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 157.986.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012046971/12.

(120062742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Ridge Wind Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.121.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of March,

before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Hg Renewable Power Partners L.P., a limited partnership incorporated in the United Kingdom, whose registered office is at 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL and registered under number LP010721 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on March 30, 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Ridge Wind Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand pounds sterling (GBP 25,000.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 23 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 12 July 2007 number 430 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128121 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-seven thousand five hundred pounds sterling (GBP 27,500.-) so as to raise it from its current amount of twenty-five thousand pounds sterling (GBP 25,000.-) to fifty-two thousand five hundred pounds sterling (GBP 52,500.-).

2 To issue twenty-three thousand (23,000) new class A shares, five hundred (500) new class B shares, five hundred (500) new class C shares, five hundred (500) new class D shares, five hundred (500) new class E shares, five hundred (500) new class F shares, five hundred (500) new class G shares, five hundred (500) new class H shares, five hundred (500) new class I shares, and five hundred (500) new class J shares, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

3 To accept subscription for these new shares by the Company's sole shareholder and to accept payment in full for such new shares together with a share premium in the aggregate amount of two hundred forty-seven thousand five hundred pounds sterling (GBP 247,500.-) by a contribution in kind.

4 To amend article 6.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-seven thousand five hundred pounds sterling (GBP 27,500.-) so as to raise it from its current amount of twenty-five thousand pounds sterling (GBP 25,000.-) to fifty-two thousand five hundred pounds sterling (GBP 52,500.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue twenty-three thousand (23,000) new class A shares, five hundred (500) new class B shares, five hundred (500) new class C shares, five hundred (500) new class D shares, five hundred (500) new class E shares, five hundred (500) new class F shares, five hundred (500) new class G shares, five hundred (500) new class H shares, five hundred (500) new class I shares, and five hundred (500) new class J shares, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon the Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for the twenty-three thousand (23,000) new class A shares, five hundred (500) new class B shares, five hundred (500) new class C shares, five hundred (500) new class D shares, five hundred (500) new class E shares, five hundred (500) new class F shares, five hundred (500) new class G shares, five hundred (500) new class H shares, five hundred (500) new class I shares, and five hundred (500) new class J shares, having a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) and to make payment in full for such new shares together with a share premium in an aggregate amount of two hundred forty-seven thousand five hundred pounds sterling (GBP 247,500.-) by a contribution in kind consisting of a claim in the total amount of two hundred seventy-five thousand pounds sterling (GBP 275,000.-) (the "Contribution").

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report"), which Report after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to twenty-three thousand (23,000) new class A shares, five hundred (500) new class B shares, five hundred (500) new class C shares, five hundred (500) new class D shares, five hundred (500) new class E shares, five hundred (500) new class F shares, five hundred (500) new class G shares, five hundred (500) new class H shares, five hundred (500) new class I shares, and five hundred (500) new class J shares, having each a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-), to be issued with a total share premium of two hundred forty-seven thousand five hundred pounds sterling (GBP 247,500.-)."

Third resolution

The Shareholder resolved to approve the above subscription and payment.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend article 6.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

As a consequence article 6.1 of the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

“ Art. 6. Subscribed capital.

6.1. The share capital is set at fifty-two thousand five hundred pounds sterling (GBP 52,500.-), divided into:

- Thirty-three thousand six hundred (33,600) class A shares (the “Class A Shares”) with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand one hundred (2,100) class B shares (the “Class B Shares”) with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand one hundred (2,100) class C shares (the “Class C Shares”) with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand one hundred (2,100) class D shares (the “Class D Shares”) with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand one hundred (2,100) class E shares (the “Class E Shares”) with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand one hundred (2,100) class F shares (the “Class F Shares”) with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand one hundred (2,100) class G shares (the “Class G Shares”) with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand one hundred (2,100) class H shares (the “Class H Shares”) with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand one hundred (2,100) class I shares (the “Class I Shares”) with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- Two thousand one hundred (2,100) class J shares (the “Class J Shares”) with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

The terms defined in this Article 6, wherever appearing in these articles of incorporation (the “Articles”), shall have the meanings set forth below:

“Class A Shareholder” means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class A Shares of the Company.

“Class B Shareholder” means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class B Shares of the Company.

“Class C Shareholder” means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class C Shares of the Company.

“Class D Shareholder” means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class D Shares of the Company.

“Class E Shareholder” means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class E Shares of the Company.

“Class F Shareholder” means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class F Shares of the Company.

“Class G Shareholder” means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class G Shares of the Company.

“Class H Shareholder” means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class H Shares of the Company.

“Class I Shareholder” means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class I Shares of the Company.

“Class J Shareholder” means the Shareholders of the Company, which hold at any time Class J Shares of the Company.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente mars,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Hg Renewable Power Partners L.P., une société immatriculée en Grande-Bretagne, ayant son siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 2HL, et immatriculée sous le numéro LP010721 (l'«Associé»), représentée aux fins des présentes par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 30 mars 2012.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Ridge Wind Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de vingt-cinq mille livres sterling (GBP 25.000,-), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 23 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 12 juillet 2007 sous le numéro 430 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128121 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 27.500,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille livres sterling (GBP 25.000,-) à cinquante-deux mille cinq cents livres sterling (GBP 52.500,-).

2. Emission de vingt-trois mille (23.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie B, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie C, cinq cents (500) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie E, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie F, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie G, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie H, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie I et cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-).

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales ainsi que le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quarante-sept mille cinq cent livres sterling (GBP 247.500,-) par un apport en nature.

4. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5. Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 27.500,-) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille livres sterling (GBP 25.000,-) à cinquante-deux mille cinq cents livres sterling (GBP 52.500,-).

Seconde résolution

L'Associé a décidé d'émettre vingt-trois mille (23.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie B, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie C, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie D, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie E, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie F, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie G, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie H, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie I et cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-).

Souscription - Libération

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire les vingt-trois mille (23.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie B, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie C, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie D, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie E, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie F, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie G, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie H, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie I et cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent quarante-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 247.500,-) par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de deux cent soixante-quinze mille livres sterling (GBP 275.000,-) (l'«Apport»).

La preuve de la propriété de l'Apport par l'Associé a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»), ce Rapport qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale vingt-trois mille (23.000) nouvelles parts sociales de catégorie A, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie B, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie C, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie D, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie E, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie F, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie G, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie H, cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie I et cinq cents (500) nouvelles parts sociales de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) à émettre avec une prime d'émission totale de deux cent quarante-sept mille cinq cents livres sterling (GBP 247.500,-).»

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'approuver la souscription et le paiement qui précèdent.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de procéder à la modification de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

En conséquence l'article 6.1 des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 6. Capital souscrit.

6.1. Le capital social est fixé à cinquante-deux mille cinq cents livres sterling (GBP 52.500,-) divisé en:

- Trente-trois mille six cents (33.600) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») d'une valeur nominale d'une livres sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille cent (2.100) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B») d'une valeur nominale d'une livres sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille cent (2.100) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C») d'une valeur nominale d'une livres sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille cent (2.100) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D») d'une valeur nominale d'une livres sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille cent (2.100) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E») d'une valeur nominale d'une livres sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille cent (2.100) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F») d'une valeur nominale d'une livres sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille cent (2.100) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G») d'une valeur nominale d'une livres sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille cent (2.100) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H») d'une valeur nominale d'une livres sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille cent (2.100) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I») d'une valeur nominale d'une livres sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Deux mille cent (2.100) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J») d'une valeur nominale d'une livres sterling (GBP 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les présents statuts (les «Statuts») ont la signification suivante:

«Associé de Classe A» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe A.

«Associé de Classe B» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe B.

«Associé de Classe C» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe C.

«Associé de Classe D» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe D.

«Associé de Classe E» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe E.

«Associé de Classe F» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe F.

«Associé de Classe G» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe G.

«Associé de Classe H» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe H.

«Associé de Classe I» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe I.

«Associé de Classe J» signifie tout détenteur de Parts Sociales de Classe J.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 avril 2012, REM/2012/333. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 18 avril 2012.

Référence de publication: 2012046866/258.

(120063198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

D.D.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 4bis, Z.I. in den Allern.

R.C.S. Luxembourg B 101.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 11 avril 2012.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2012047019/12.

(120063250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Gesfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 40.245.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 avril 2012

Monsieur ROSSI Jacopo, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Monsieur DE MEHERENC DE SAINT PIERRE Yann et Monsieur HEITZ Jean-Marc sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans.

Monsieur DE MEHERENC DE SAINT PIERRE Yann est nommé Président du Conseil d'administration.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

La démission de EASIT S.A. de son poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Monsieur Gioacchino GALIONE, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

GESFIN S.A.

Jean-Marc HEITZ

Administrateur

Référence de publication: 2012047194/21.

(120063960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2012.

Ypso Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 161.946.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 19 mars 2012

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder au transfert du siège social de la Société du 37 rue d'Anvers L-1130 Luxembourg au 121, avenue de la faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Mr Laurent GODINEAU en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2012046973/15.

(120062665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

Zafra, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 7-9, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 141.788.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 avril 2012.

Référence de publication: 2012046975/10.

(120062604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

5M Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 70.264.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012046977/9.

(120062487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2012.

SGI International Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 7.207.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 19 avril 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- SGI INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Vincent ALLENO, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 11 mai 2012 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Vincent ALLENO

Le Liquidateur

Référence de publication: 2012048554/19.

(120065904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2012.
